

AFFAIRE N°8. - Modernisation du Chemin "NEUF" à la Montagne - Approbation du dossier d'appel d'offres.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Commune a obtenu, au titre du programme 1971 de Voirie Rurale subventionné par le Ministère de l'Agriculture, une inscription de 15 000 000 de Frs CFA pour le financement des travaux de modernisation du Chemin "NEUF" à la Montagne.

Par ailleurs, elle a également obtenu au titre du programme 1971 d'emprunt de la Caisse de Crédit Agricole, l'inscription d'un prêt d'un montant de 10 000 000 de Frs CFA pour le financement d'une nouvelle tranche dudit chemin (Catégorie B).

Le 22 Juin 1971, Monsieur l'Ingénieur en Chef du Génie Rural m'a transmis un dossier technique dont le montant total des travaux, y compris somme à valoir pour imprévus et honoraires, s'élève à 32 000 000 Frs CFA.

Le complément de financement de cette opération soit 7 000 000 de Frs CFA sera assuré par un prêt à court terme d'attente qui serait relayé en 1972 par un prêt à moyen terme (Catégorie B).

Je vous demande Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le projet présenté ;
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et à passer un marché avec l'entreprise adjudicataire.

LE MAIRE. - Je mets la question aux voix.

Vous avez vu que d'une part, nous avons demandé un prêt de 10 000 000, d'autre part une inscription de crédit de 15 millions et qu'il resterait un complément de financement de 7 millions de Frs CFA qui serait assuré par un prêt à court terme (catégorie B). La Commune est déjà intervenue pour un prêt de 10 millions, il reste donc un second prêt de 7 millions qui serait à faire et là quelques uns ont émis l'idée que ces 7 millions auraient pu être assurés par un prêt qui serait fait par les riverains puisque les riverains voient la valeur de leur terrain augmenter considérablement. Je voudrais vous poser cette question de savoir si nous continuons cette opération, c'est-à-dire, prêt intégral demandé par la Commune ou demander aux riverains s'ils ne pourraient pas faire l'offre de 7 millions.

M. RIVIERE. - Monsieur le Maire, si on demandait aux riverains une petite somme, même 500 Frs, ils ne seront pas d'accord. La meilleure solution serait de leur demander une portion de leur terrain pour permettre d'élargir la route.

M. HOARAU. - Ils pourraient donner à la Commune un terrain d'une valeur de 7 millions.

M. RIVIERE. - Oui, c'est ça.

LE MAIRE. - Il y a plusieurs propositions : 1°) soit de demander de l'emprise du terrain pour que la route de 16 mètres soit donnée à la Commune ;
2°) soit le don d'un terrain d'une valeur de 7 millions.

M. BOYER Bruno. - Est-ce que l'acquisition de terrain est prévu dans les 32 millions ?

M. LE MAIRE. - Non, pour l'instant, l'acquisition de terrain ne pose pas de problème. Ils sont d'accord pour que la route passe à 3 m 50, soit 6 mètres de plate-forme.

M. RIVIERE. - S'il est prévu 16 mètres dans le plan d'urbanisme et si vous allez asphalté un chemin à 3 m 50, vous reviendrez une seconde fois. Comme je vous ai dit tout à l'heure, il vaudrait mieux faire avaler aux riverains 2 pilules en une seule fois.

M. TOMI. - Le projet calculé ne me semble pas avoir été évalué pour une route de 16 mètres.

LE MAIRE. - Non, le projet n'a pas été évalué pour une route de 16 mètres.

M. TOMI. - Si on prend 16 mètres et qu'on les ouvre ?

LE MAIRE. - Non, sans les ouvrir.

Moi, je veux un accord immédiat car quand la route de 3 m 50 sera faite, le terrain passera de 500 Frs à 1000 Frs le m², et quand on voudra l'élargir, ils nous vendront le terrain à 1 000 F le m². Voilà, le grand problème, ils pourraient prendre l'engagement de nous céder, tout de suite le terrain correspondant car sinon comme nous avons donné de la valeur aux terrains, nous serons obligés de l'acheter au plus fort.

M. TOMI. - Il vaudrait mieux profiter de l'occasion pour demander aux riverains de céder gratuitement ce terrain sur une bande de 16 mètres pour l'exécution du chemin de 6 mètres en première phase et l'élargir dans l'avenir. Pas question de leur demander d'emprunter de l'argent.

LE MAIRE. - J'ai voulu par là attirer votre attention sur ce problème : soit de demander les 7 millions, soit de demander le terrain.

Mme ROCHE. - Maintenant, ça dépend si les riverains ont de grandes ou de petites propriétés. Je crois qu'il y a de petites gens qui vont emprunter le Chemin Neuf.

LE MAIRE. - Il y a 4 ou 5 gros propriétaires.

M. BOYER Eric. - Donner ou vendre, il faut bien qu'on garde les 16 mètres.

LE MAIRE. - Monsieur DUPONT nous a fait remarquer que la différence entre 16 mètres et 6 mètres sur 3,5 kilomètres donne à l'heure actuelle de 17 500 000 Frs.

Evidemment, cette route est appelée à devenir une route de transit de la Montagne. Elle permet de passer près de la Montagne sans gêner le centre-ville et puis ça donnera beaucoup de valeur à ce terrain qui n'en avait pas beaucoup.

Donc, vous acceptez pour ce financement de 7 millions, que le prêt soit assuré par la Commune.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.

Approuvé
Saint-Denis, le 30 août 1941
P. le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé: M. Keroler
Pour C. C. C.

P. le Directeur des
Affaires Financières
Signé: H. C. Alarcou